



SERVICES COMMUNAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE

rue des Ecoles 3 à 4210 BURDINNE
NUMERO GENERAL: **085/51.97.10**

OUVERTURE DES BUREAUX:

Lundi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 19 h
Mardi à jeudi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
Vendredi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30

SERVICE URBANISME:

Depuis le 1er janvier 2018, l'horaire du service urbanisme a changé temporairement :

- Lundi de 08H30 à 12H00 et de 13H à 17H00
- Mardi de 13H00 à 17H00
- Mercredi de 08H30 à 12H00

DIRECTRICE GENERALE

Madame Brigitte BOLLY (085/51.97.17)

VOIRIE:

M. Etienne RIGA, Agent technique :
(0479/92.08.71)

RECETTE:

rue Lambert Daxhelet 2 à 4210 MARNEFFE
M. Baudouin MASSET, Receveur (085/71.11.14)

CPAS

rue des Ecoles 2 à 4210 BURDINNE
085/51.97.30

POLICE

rue des Ecoles 2 à 4210 BURDINNE
085/51.97.20-22-23

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Madame Béatrice LEBRIAT (085/51.97.12)
Rue des Ecoles 3 (Administration communale)
ale.burdine@publilink.be
Nouveaux horaires de l'Agence :
• Lundi : 8h30-12h & 13h-16h
• Mardi: 8h30-12h & 13h-15h

Collectes de sang



L'Administration communale informe la population que la prochaine collecte de sang aura lieu le lundi en 2018: 9 avril, 2 juillet et 1er octobre entre 17h15 et 19h30 dans la Salle des Mariages, rue des Ecoles 3.

ALERTES

Le test des sirènes Seveso aura lieu : le jeudi 5 avril 2018.

Les sirènes seront actionnées entre 11 h 45 et 13 h 15.

Les prochains tests auront lieu les 5 juillet et 4 octobre.

Sommaire

Edito	3
Finances	4
Budget 2018	
Aînés	5
Extrascolaire	6 - 7
Jeunes	8 - 9
Environnement.....	10>13
Rappels de saison	
Qualiwatt	
Assainissement	
Journée propreté	
Ambassadeur	
Eclairage public	
FCR Média	
CPAS	14
NEWS	15>18
Amélioration acoustique	
Repas scolaires	
SPF Finances	
Redevance TV	
Réforme en matière de permis de conduire	
Point pension	
Vols dans les habitations	
Centre culturel	
SPORT	19
Calendrier des festivités	20

2018 à Burdinne, ce sera :

- la fin des travaux des logements sociaux à Lamontzée
- la réfection de la ruelle André et de la rue de la Petite Rée
 - la réalisation d'un parking de covoiturage au "Vieux Bruxelles" à Oteppe
 - la création de trottoirs dans le centre de Burdinne
- la réalisation d'un projet de terrains multisports à l'ancien terrain de football de Burdinne
- la fin des travaux de rénovation de l'ancienne gare de Burdinne par le personnel communal
- l'insonorisation du réfectoire de l'école communale de Marneffe
 - l'achat d'un nouveau « taxi social » plus adapté afin de renforcer le service
 - et bien d'autres choses encore...

Restez au courant, Li Burnal vous informera de tous ces projets
(et d'autres à venir !)



Budget 2018

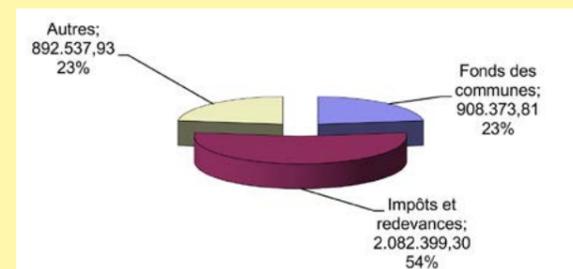
BUDGET ORDINAIRE

Le budget ordinaire de la Commune dégage un boni à l'exercice propre de 118.078,19 € et un boni global (incorporant les excédents des exercices antérieurs) de 392.645,44 €.

Le montant total des recettes à l'exercice propre est de 3.883.311,04 € et le total des dépenses de 3.765.232,85 €

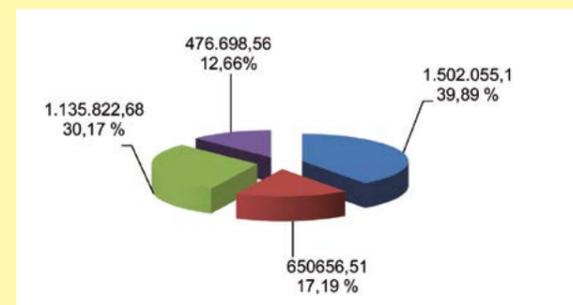
Les recettes ordinaires se composent de la façon suivante :

- Prestations : 371.118,16 €
- Transferts : 3.475.905,10 € de subventions perçues et de recettes fiscales
- Dette : 36.287,78 € de recettes de dette, des dividendes perçus par la Commune pour ses participations dans diverses intercommunales



Les dépenses ordinaires se subdivisent quant à elles comme suit :

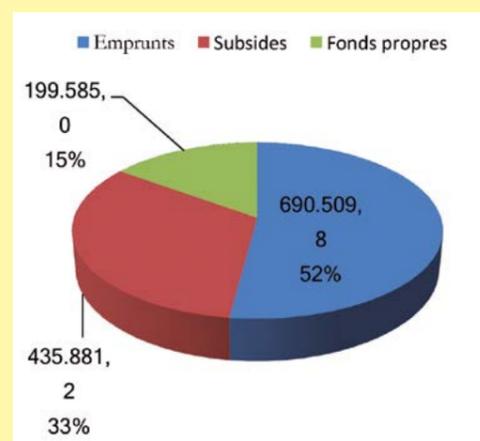
- Dépenses de personnel : 1.502.055,10 €
- Dépenses de fonctionnement : 650.656,51 €
- Dépenses de transferts : à concurrence de 1.135.822,68 € dont 310.312,32 € pour le CPAS, 291.530,29 € pour la police, 102.578,59 € pour la zone de secours.
- Dépenses de dette : 476.698,56 €



BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire du budget 2018 prévoit des investissements pour un montant total de 1.325.976,01 €.

Ces investissements seront financés pour 690.509,78 € via le recours à l'emprunt, pour 435.881,23 € par des subventions et pour 199.585,00 € sur fonds propres.



Parmi ces investissements, retenons :

Voie :

- Pic 2017-2018 : 235.000,00 €
- Enduisages : 100.000,00 €

Bâtiments :

- Insonorisation du réfectoire de l'école : 15.000,00 €
- Aménagement et mobilier gare : 30.000,00 €

Matériel :

Achat d'un véhicule : 20.000,00 € et achats de terrains : 213.000,00 €

Ainés (60 ans et +)

Le Collège communal, désireux donner un nouveau souffle aux propositions faites aux aînés, a décidé de mettre en place un accueil encadré le jeudi ainsi que de proposer des sorties, activités et ateliers répondant au maximum aux envies de chacun.

Dans cette optique, depuis le mois de novembre 2017, un agent communal est présent **de 14h à 18h chaque jeudi pour accueillir les personnes désireuses de passer un moment agréable et convivial. Au programme: jeux de cartes, jeux de société, rencontres, discussions, possibilité de boire un verre ensemble...** Cet accueil a lieu au Centre culturel d'Oteppe (Thier de l'Eglise).

Une enquête a été réalisée auprès de toutes les personnes de 60 ans et plus. Le but de celle-ci était de cibler au mieux les désirs et besoins de chacun. Des personnes ont aussi pu marquer leur intérêt pour faire partie du futur comité des aînés. **Ce comité aura pour objectif de participer à l'élaboration du programme de l'année (en fonction des résultats de l'enquête), à l'encadrement des activités, d'apporter une aide lors d'une activité ou sortie qui serait nécessaire pour assurer le bon déroulement des activités et la continuité du projet.**



Un autre agent communal est en charge du suivi et de la gestion des activités en collaboration avec le comité. Une première réunion a permis aux membres de se rencontrer et de mieux définir les objectifs de ce nouveau comité.

Une première activité est programmée pour avril - mai (détails et horaires à suivre par courrier) : VISITE DU PARLEMENT ET SERRES DE LAEKEN.

Nous vous invitons le vendredi 09 mars de 14h30 à 17h au Centre culturel d'Oteppe (Thier de l'Eglise)

autour d'un verre afin de vous rencontrer et de vous présenter le nouveau comité.

Nous espérons vous y retrouver nombreux!

Réservation vivement souhaitée avant le 2 février: Jessica Robert - Commune de Burdinne au **085/51.97.16** ou par mail à ac.jeunes.burdinne@publilink.be.

VOUS EPROUVEZ DES DIFFICULTES POUR VOUS DEPLACER:

Pour vous rendre à l'ouverture du jeudi ou à l'une ou l'autre activité, le taxi social communal pourra vous prendre en charge sur base d'une simple inscription au préalable auprès du CPAS au 085/51.97.30.





MODULES VACANCES ACTIVES



Stage en collaboration avec le service jeunesse de la province de Liège durant les vacances de détente du 12/02 au 16/02/2018.

Pour les enfants de 4-6 ans
« La cuisine des contes de Fées » :

Partons pour un voyage dans l'univers des contes de fées. Ensemble, préparons le cake d'amour de Peau d'âne, les biscuits magiques d'Alice aux pays des merveilles, construisons ensemble la maison en pain d'épices de Hansel et Gretel, ou bien encore, la soupe à la citrouille de la Fée Marraine.

Ensuite, les enfants réaliseront un grimoire dans lequel ils rangeront leurs recettes magiques !

Informations et inscription auprès de la Province uniquement :

Au 04/237.29.00 ou sur www.provincedeliege.be/jeunesse



ACADÉMIE DES SPORTS :

Votre enfant choisit les **sports** qu'il souhaite essayer durant une année scolaire.

Il pratiquera chaque activité durant 8 semaines à raison d'une séance par semaine excepté durant les vacances scolaires.

Deux nouveaux modules ont commencé en janvier, à Marneffe, les enfants testent le **yoga**, tandis qu'à Burdinne, ils sont initiés à la **danse moderne**.

Les prochains modules seront pour Marneffe, la zumba et pour Burdinne il s'agira du **foot** !

Attention : inscription auprès de la province de Liège uniquement.

Auprès de Thomas LACROIX : 04/237.92.35 ou sur thomas.lacroix@provincedeliege.be.



LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DE CE DÉBUT D'ANNÉE 2017-2018 :

Les enfants ont commencé l'année en profitant des derniers jours de beau temps en se défoulant dans la plaine de jeux du domaine provincial d'Hélécine durant l'après-midi du 20 septembre.

Fin octobre, les enfants ont assistés au concert de « **Ba - Ya - Trio** » organisé en collaboration avec le centre culturel de Braives-Burdinne. Un concert sur le thème des musiques du monde, de multiple tradition explorée, du blues à la musique tzigane, en passant par la samba ou la chanson japonaise.

Le 29 novembre, une activité artistique a été réalisée avec la collaboration de Gloria Barracato. Celle-ci avait pour thème la peinture sur toile. Les enfants ont donc pu créer une toile personnelle ainsi qu'une toile commune. De très jolies créations, de vrais petits artistes !

Pour finir l'année en beauté, les enfants ont eu le plaisir d'assister à la venue du Père Noël ! Une après-midi également animée par les accueillantes qui ont créé des décorations de Noël avec les enfants, des plus petits au plus grands. Tout le monde à eu droit à son bricolage ainsi qu'à son sachet de bonbons.



LES PROCHAINES ACTIVITÉS

Les activités exceptionnelles offrent un nombre de places limitées et dorénavant plus aucune inscription rendue après la date de clôture ne sera prise en compte.

Le 28/02 : Animation Cirque (dans les écoles)

Le 28/03 : Spectacle « Le Poisson d'Avril » au Théâtre Mabotte

Le 30/05 : Ferme Pédagogique

Le 27/06 : Plaine de jeux l'Hirondelle



CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS à Burdinne!

Les membres du Conseil Communal des Enfants de Burdinne vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.

Lors du marché de Noël de Burdinne, ils ont pu aller à la rencontre des Burdinnois afin de recueillir leur avis sur les projets sur lesquels ils ont choisi de se pencher durant leur première année en tant que conseillers :



DES BOÎTES À IDÉES ET DES RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES

Au vu des avis très positifs et des nombreux encouragements, ils sont sur la bonne voie.

Les boîtes à idées devraient être mises en place dans les prochaines semaines. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de leurs projets.

Infos : Jessica Robert, Service jeunesse: 085/51.97.16.
ac.jeunes.burdinne@publilink.be

**COMMUNE DE BURDINNE**
Province de LIEGE – Arrondissement de HUY

Le vendredi 16 FÉVRIER

L'Administration communale de Burdinne organise son 4ème

BAL DEGUISE

pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans!

Une animation musicale adaptée, des animateurs, des jeux, des danses, des rondes, des grimages, des surprises... Distribution de cotillons et de serpentins... voilà de quoi passer un après-midi inoubliable !

**DÉGUISEMENT OBLIGATOIRE!!!
GRATUIT et accessible à TOUS!**
De 14h à 17h au Cercle Saint-Rémy
(Place J. Wauters à Marneffe)

Un goûter et une boisson seront offerts à chaque participant.

Les bombes aérosol à serpentins et les confettis sont interdits dans la salle.

**Inscription vivement souhaitée avant le 9 février
au 085/51.97.16 ou par mail à : ac.jeunes.burdinne@publilink.be**



Grâce à la chute du prix des panneaux, le photovoltaïque n'a plus besoin du plan Quali watt !

Le gouvernement wallon a approuvé ce jeudi 21 décembre 2017 l'arrêt des primes Quali watt au 30 juin 2018. Ces primes, instaurées en 2014, visaient à obtenir, pour une installation-type de 3 kWc (environ 10 panneaux et une production annuelle d'environ 2.850 kWh), un temps de retour sur investissement de maximum 8 ans.

En supprimant les primes Quali watt, le gouvernement wallon a suivi l'avis de la CWaPE, qui montrait que les petites installations photovoltaïques n'avaient plus besoin de subside pour être rentable.

Selon le régulateur wallon de l'énergie, les installations photovoltaïques atteignent, sans primes, un taux de rentabilité de 5%. Placer une installation photovoltaïque (à partir de 5.000€ selon la puissance de l'installation) permet donc non seulement de produire de l'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable mais est financièrement beaucoup plus intéressant que



de laisser son argent sur un compte d'épargne.

Cette décision n'aura pas d'effet rétroactif, les personnes bénéficiant de la prime Quali watt continueront donc à la percevoir pendant les 5 années prévues initialement.

Pour les ménages dont l'installation sera mise en service au premier semestre 2018, la prime Quali watt sera également octroyée, mais seules 6.000 installations pourront prétendre aux primes.

Depuis le 1er juillet 2017, l'installation de panneaux photovoltaïques est éligible à l'Ecopack, un système de prêt à 0% financé par la Région wallonne.

Plus d'informations auprès de votre écopasseur présente les vendredis (085/51.97.14 ou ecopasseur.burdinne@publilink.be).

RAPPEL : entretien éclairage public

Nous vous rappelons que la maintenance de l'éclairage public est effectuée par RESA, aux dates suivantes :

- 3ème semaine (semaine du 15 janvier)
- 12ème semaine (semaine du 19 mars)
- 24ème semaine (semaine du 11 juin)
- 36ème semaine (semaine du 3 septembre)
- 45ème semaine (semaine du 5 novembre)

Tout luminaire déclaré défectueux entre ces périodes ne sera entretenu par Resa que lors de la prochaine visite trimestrielle.

Un luminaire défectueux, que faire ?

Le signaler en précisant le nom de la rue, le n° de l'immeuble ou le n° du support :

- à l'Administration communale de Burdinne : tél: 085/51.97.18 (Mme Noël) ou par mail sabine.noel.1@publilink.be
- par fax au 04/240.71.65 à l'attention de Monsieur BREVER
- par courrier postal Resa rue Louvrex, 95 4000 Liège
- par mail : info@tecteogroup.be



Chers Concitoyens,

En tant que fervent défenseur de l'écocitoyenneté, notre commune s'associe à FCR Média, l'éditeur des versions imprimées des annuaires pagesdor.be et pagesblanches.be, pour lancer une campagne collective d'abandon des bottins.

Si vous n'utilisez plus l'annuaire papier, nous vous encourageons vivement à vous désinscrire via le formulaire que vous trouverez sous le lien <http://www.pagesdor.be/businesscenter/desinscrire-guides>.

Les personnes qui se désinscrivent **avant le 15/08/2018** ne recevront plus d'exemplaire de l'annuaire lors de la prochaine distribution. Les désinscriptions postérieures à cette date ne s'appliqueront qu'à la distribution de l'année suivante.

Dans un souci écologique, il est tout aussi simple, sinon plus, de rechercher des entreprises et des adresses sur les sites www.pagesdor.be et www.pagesblanches.be ou via l'application éponyme pagesdor.be

En vous remerciant pour cette collaboration constructive et écologique.

Devenez ambassadeur propreté dans votre commune

Vous avez envie d'agir pour une Wallonie Plus Propre ? Que vous soyez citoyen, membre d'un club, d'une association ou d'une école, rejoignez les Ambassadeurs de la Propreté !

Votre rôle consiste à maintenir propre une rue ou un quartier que vous souhaitez parrainer.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site <https://www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs/>

Vous recevrez gratuitement du matériel qui vous permettra de passer à l'action. Par après, il conviendra de déterminer avec votre commune les modalités pratiques d'évacuation des sacs récoltés. Merci à l'équipe « Ici tout pré » qui s'est déjà inscrite!



Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA)

Un nouveau mécanisme de gestion de l'assainissement individuel prendra effet en Wallonie au 1er janvier 2018 .

Ces nouvelles dispositions législatives prévoient d'importantes modifications, tant au niveau du montant des primes à l'installation qu'au niveau des services qui seront rendus aux particuliers (vidange de boues, contrôle au fonctionnement, etc.), avec un corolaire relatif au paiement du CVA (coût vérité assainissement) et la fin programmée de son exonération.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de la SPGE, ainsi que dans la brochure «La Gestion Publique de l'Assainissement Autonome» téléchargeable sur la page d'accueil de notre site internet www.burdinne.be. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez

contacter Monsieur Philippe Mahiat au service d'urbanisme 085/51.97.15 ou philippe.mahiat@publilink.be.



IMPORTANT: Les bons gestes pour limiter les dégâts et respecter l'Environnement !

Pour vivre ensemble, il faut apprendre à respecter certaines règles: Les incivilités commises par une minorité sont autant d'atteintes à la qualité de vie de l'ensemble de la collectivité.

Halte aux dépôts clandestins ! **STOP**

Abandonner ses déchets est un manque de civisme vis-à-vis de ses concitoyens et une infraction au Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets (article 7 §1er).

Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets (article 7 §1er)

«§ 1 Il est interdit d'abandonner les déchets ou de les manipuler au mépris des dispositions légales ou réglementaires»;

«§ 2 Toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion dans des conditions propres à limiter les effets négatifs sur les eaux, la flore, la faune, à éviter les inconvénients par le bruit et les odeurs et, d'une façon générale, sans porter atteinte ni à l'environnement ni à la santé de l'homme».

Boue sur la chaussée : un danger à ne pas négliger!

Conjuguée à la pluie, la présence de la boue rend les routes très boueuses et, par conséquent, très dangereuses. D'où l'obligation faite aux responsables des faits de les nettoyer, ce qui n'est pas toujours le cas !

Article 33 - De l'évacuation des décombres et des débris

33.1 L'évacuation des décombres et débris, de nature à répandre de la poussière sur la voie publique ou sur les propriétés voisines, devra être réalisée à l'aide de moyens techniques adéquats.

33.2 Lorsque la voirie est souillée du fait d'une exploitation agricole ou de toute autre activité, l'auteur des travaux, le commanditaire des travaux, l'exploitant du terrain, le propriétaire du terrain d'où provient la souillure, sont solidairement tenus de nettoyer sans délai.

33.3 Lorsque les travaux (ex: chantier) s'étalent sur plusieurs jours, l'entrepreneur est tenu de nettoyer les souillures qu'il provoque sur la voie publique à la fin de chaque journée de travail.

Les présentes dispositions ne dispensent pas de signaler les travaux en cours.

De l'entretien et du ramonage des cheminées et des tuyaux conducteurs de fumée



Article 157

Pour les installations de chauffage utilisant des combustibles liquides ou solides, le ramonage des conduits de fumée et l'entretien de l'installation de chauffage seront effectués une fois l'an par un technicien agréé par le Ministère de la Région Wallonne.

La voirie pour tous !

Article 71: Sont punissables:

- ceux qui, volontairement ou par défaut de prévoyance ou de précaution, dégradent, endommagent la voirie communale ou portent atteinte à sa viabilité ou à sa sécurité;
 - ceux qui, sans l'autorisation requise de l'autorité communale, d'une façon non conforme à celle-ci ou sans respecter les conditions générales fixées par le Gouvernement
- a) occupent ou utilisent la voirie communale d'une manière excédant le droit d'usage qui appartient à tous1;
- b) effectuent des travaux sur la voirie communale.

Déjections canines: Attention au PV !

Soyez vigilant ou équipé de sachets: Ces déjections canines peuvent vous coûter cher !

Selon les circonstances, l'amende peut aller de 50 à 350 €

17.3 Afin de maintenir propres les zones piétonnes, les trottoirs, les places de jeux et de verdure publiques, ainsi que les constructions aux abords de ceux-ci, les propriétaires détenteurs et/ou gardiens seront toujours porteurs d'un dispositif approprié pour ramasser immédiatement les déjections de leurs animaux et les jeter dans les poubelles publiques.

Ce dispositif doit être montré à tout moment à la demande des agents constatateurs.



Journées wallonnes de l'eau 2018 !



Samedi 31 mars 2018 de 9h à 12h30

Promenade guidée

“La Burdinale, une vallée au sein de la Hesbaye “

Promenade guidée par Eddy Pirnay, guide-nature CNB. Le groupe partira à la découverte d'une vallée atypique en Hesbaye, la vallée de la Burdinale et observera la diversité des milieux qui l'entoure ainsi que la biodiversité qui en découle.

Rendez-vous, rue du Sart à Marneffe, devant l'entrée “fournisseurs “ du pénitencier.

Inscription obligatoire (15 personnes maximum) auprès de l'administration communale de Burdinne au 085 51 97 10.

Événement organisé en collaboration avec le Parc naturel Burdinale-Mehaigne



BE WAPP à Burdinne...

Samedi 24 mars 2018 de 9h à 12h

Une activité à faire en famille

Participez à l'Opération vallée propre et rivière propre à Oteppe.

A l'occasion des Journées wallonnes de l'eau et de l'opération Be Wapp, nous procéderons à la suite des actions de nettoyage de la vallée de la Burdinale entamées depuis deux ans.

Nous nettoierons les bords de route d'Oteppe vers le Vieux-Bruxelles et d'Oteppe vers Marneffe.

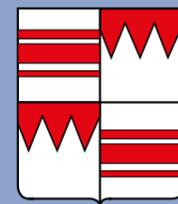
Il faut prévoir de bonnes chaussures car nous nettoierons le talus qui descend jusqu'à la Burdinale. Les gilets fluos, les gants et les sacs seront fournis.

A la fin de l'activité, nous nous retrouverons tous pour boire un verre et manger un pain-saucisse au local du Centre culturel.

Quand ? 9h à 12h pour le nettoyage (pain-saucisse et boissons offerts aux participants à partir de 12h)

Où ? Salle communale (Centre culturel), place de l'Eglise à Oteppe.

Inscription obligatoire (Si vous désirez manger après l'activité !) auprès de l'administration communale au 085 51 97 10.



Service Rural de Médiation de dettes en Hesbaye

Le S.R.M.D est une association de huit CPAS : Burdinne, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Verlaine et Wasseiges.

Des professionnels accueillent, en toute discrétion, les personnes qui se trouvent en situation de surendettement.

Ce service a pour mission de leur venir en aide, de manière préventive ou curative (amiable ou judiciaire) afin de permettre une

médiation équilibrée qui rencontre autant que possible les besoins de la personne surendettée et les attentes de ses créanciers, sur base d'une vie décente. Elles ont également un devoir d'information générale. Leur travail s'effectue en étroite collaboration avec les assistants sociaux des 8 C.P.A.S. associés

Envie de participer à nos actions de préventions ?

Atelier Conso

Groupe d'appui de prévention au surendettement ouvert à toute personne intéressée, de près ou de loin, par des questions de gestion budgétaire, de surendettement et de thèmes ayant une incidence sur cette gestion.

Quoi ? Lieu de rencontre et de convivialité

Quand ? Chaque mois

Où ? au CPAS de Verlaine

En collaboration avec les Equipes Populaires de Liège.

Personne de contact : Madame Sophie Bourguignon, chargée de prévention.

Agenda à consulter sur le site Internet

Capsules de l'endettement

Cycle de cinq modules d'informations sur des thèmes définis et particulièrement en lien avec le règlement collectif de dettes.

Thèmes ? Le budget,

La consommation,

Le RCD et son quotidien,

Le parcours d'un impayé

& le droit de la vie quotidienne

Quand ? Les 4èmes lundis du mois de 13 à 16h00
De février à juin 2018

Où ? Au sein du Tribunal du Travail de Huy
Quai d'Arona, 4 à 4500 HUY

Personne de contact : Madame Pauline LAURENT, chargée de prévention

Vous rencontrez une situation de surendettement ?

S'adresser au Service Rural de Médiation de Dettes en Hesbaye

Rue de l'Eglise, 5 à 4317 FAIMES

Tél.: 019/58.85.63 - Fax: 019/69.73.57

E-mail: info@srmd.be

Site Internet: www.srmd-hesbaye.be

Pour toute nouvelle demande : Madame Sophie Bourguignon

FIN DE LA REDEVANCE TELEVISION



Le 7 septembre 2017, le Gouvernement wallon a décidé de supprimer la redevance télévision à partir de l'année d'imposition 2018.

La redevance TV ne sera donc pas réclamée pour les périodes imposables 2018 et suivantes, c'est-à-dire à partir du 01/04/2018 pour les redevables dont l'initiale du nom est comprise entre A et J et à partir du 01/10/2018 pour les redevables dont l'initiale du nom est comprise entre K et Z.

Pour les redevables dont la période imposable s'étend de janvier à décembre (gîtes, chambres d'hôtes,...), la redevance cesse d'être due dès le 01/01/2018.

La redevance TV reste due en intégralité pour la période imposable 2017, soit du 01/04/2017 au 31/03/2018, soit du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Aucun remboursement ne sera opéré pour le montant payé pour l'exercice 2017 même si certains mois de cette période se situent en 2018.

Il n'y aura pas d'annulation des procédures de poursuites judiciaires, de contentieux et de recouvrement se rapportant aux redevances impayées dont la période imposable se termine au plus tard en 2018.

Quelques cas...

La redevance TV est supprimée au 1er janvier 2018 et vous ne réclamez le paiement pour certains mois de 2018. Dois-je payer ?

Oui, la redevance TV est due en intégralité pour la période imposable 2017. La redevance TV n'est pas supprimée au 1er janvier

2018 mais pour la période imposable 2018.

Je m'appelle M. Plume et je détens un téléviseur depuis le 1er octobre 2017. Dois-je le déclarer et combien vais-je devoir payer ?

Oui vous devez déclarer votre appareil de télévision. Votre période imposable est d'octobre 2017 à septembre 2018. Vous allez donc payer uniquement 100 € pour cette période imposable 2017 et rien à partir de la période imposable 2018 qui débute le 01/10/2018.

Je m'appelle Madame Boulet et je viens de m'installer en Wallonie le 18 janvier 2018. Je suis en possession d'un téléviseur. Suis-je redevable de la redevance TV ?

Oui vous devez déclarer la possession d'un téléviseur. La redevance TV étant supprimée à partir de la période imposable 2018, à savoir, dans votre cas, à partir du 01/04/2018, vous ne serez redevable que de la période de janvier à mars 2018, à savoir 25 €.

Je m'appelle M. Plombs et je me débarrasse de mon téléviseur à partir du 4 novembre 2017. Dois-je transmettre un formulaire de dessaisissement à l'administration ?

Non. La période imposable 2017 étant entamée depuis le 01/10/2017, la redevance est due en intégralité pour cette période et couvre votre détention jusqu'au 30/09/2018. La redevance TV étant supprimée en 2018, elle ne vous sera pas réclamée pour la nouvelle période débutant le 01/10/2018. Il n'y a donc pas lieu de notifier la fin de détention.

Vous pouvez contacter le Service public de Wallonie... N° VERT 1718.

L'Administration communale vous informe que les services du SPF Finances situés dans les bâtiments de Waremme, rue Ernest Malvoz 36 ont déménagés.

La nouvelle adresse pour le service Fiscalité-Particuliers :

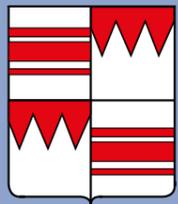
• Centre P Liège Team 9 - Rue de Fragnée 2 boîte 80 • 4000 Liège - Téléphone : 0257/81.870

Heures d'ouverture : de 9h00 à 12h00

Cependant, dans un souci de préserver un service de proximité, un front-office est accessible au centre des finances de Hannut rue Joseph Wauters 63 à 4280 Hannut de 9h00 à 12h00.

La nouvelle adresse pour le département Mesures et Evaluations :

• Rue de Fragnée 2 boîte 45 • 4000 Liège - Téléphone : 0257/81.860



Amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente de l'école communale de Marneffe.

Amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente de l'école communale de Marneffe.

La salle polyvalente de l'école de Marneffe est utilisée tant comme réfectoire que comme salle de gym ou pour l'accueil extrascolaire des enfants. Malgré le liège projeté au plafond lors de la construction du bâtiment, le confort acoustique de cette salle n'est pas satisfaisant.

En vue d'améliorer la qualité acoustique de cette salle, une étude a été réalisée par la Cellule d'Etude et de Développement en Ingénierie Acoustique de l'Université de Liège. Plusieurs solutions techniques ont été simulées et, après analyse, le traitement retenu consiste à placer, sur l'ensemble du plafond, des panneaux en laine de roche de forte densité revêtus d'un voile minéral avec un plénum de 30 cm.

Un budget de 15.000 € est prévu au budget extraordinaire pour la réalisation de ces travaux. Une demande de subside a été transmise auprès du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces en 2015. La Communauté française a ensuite communiqué que le projet déposé était retenu et qu'il y aurait une aide financière à hauteur de 70% du montant de l'investissement. Toutefois, la Commune de Burdinne est toujours dans l'attente de la décision



ferme et définitive d'octroi des subsides émanant du Gouvernement. Une fois le cahier des charges approuvé, les entrepreneurs seront consultés. L'administration procédera ensuite à l'analyse des offres. Le dossier doit alors être transmis au pouvoir subsidiant qui le valide dans les 4 mois.

Les travaux devraient avoir lieu durant les grandes vacances.



Les repas dans les écoles de Marneffe :

Les élèves de l'école communale et de l'école maternelle Sainte-Thérèse à Marneffe mangent depuis la rentrée scolaire SAIN et DURABLE

C'est la société **TCO SERVICE** via sa cuisine de Noville-les-Bois qui a été choisie pour assurer ce service.

L'apprentissage au goût par une alimentation responsable et savoureuse s'inscrivant dans un projet durable, c'est ce que la Commune souhaitait apporter aux enfants.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire, les élèves peuvent manger des produits de saison, des légumes oubliés et des repas parfois surprenants !!!

Et ils apprécient, le nombre de repas chauds n'a cessé d'augmenter depuis la rentrée !



Des questions sur votre pension légale ? Venez au Point-pension !

Le Service Pensions va à votre rencontre dans tout le pays. Ses experts et ceux de l'INASTI sont en effet présents dans les Pointpensions afin de répondre à vos questions sur votre **pension légale**.

Quel est le Pointpension le plus proche de chez vous ?

Vous trouverez toutes les informations (adresse, horaires) sur www.pointpension.be.

! Attention : les experts des 3 régimes de pensions (sala-riés-fonctionnaires - indépendants) ne sont pas présents dans tous les Pointpensions.

Réforme en matière des permis de conduire

L'objectif de cette réforme est de renforcer l'apprentissage des nouveaux conducteurs et mettre l'accent sur la sécurité routière.

Une nouvelle filière fait son apparition et le(s) guide(s) d'un candidat devra(devront) suivre une courte formation préalable au stage de conduite.

Cette réforme va s'opérer en deux étapes :

• Depuis le 1er janvier 2018, les conditions de réussite pour l'examen théorique changent.

Concrètement, il faut toujours 41 points sur 50 pour réussir l'examen, mais la notion de faute grave est accentuée. Une faute grave à l'examen théorique est désormais pénalisée 5 points en moins.

• Dès le 1er juillet 2018, des changements vont s'opérer concernant l'examen pratique.



Tous les renseignements utiles sont disponibles sur :

- www.monpermisdeconduire.be
- le portail <http://mobilitewallonie.be>
- la page facebook de Wallonie Mobilité

- l'adresse mail de contact : formation.conduite.automobile@spw.wallonie.be



"Atelier Dessin et Compagnie"

animé par Catherine Pineur (auteure et illustratrice de livres jeunesse)

Les mercredis 21 février, 21 mars, 9 mai et 6 juin 2018.

Local culturel d'Oteppe (Thier de l'Eglise)

Un petit et un grand, un bavard et un taiseux, un tête en l'air et un pied sur terre...nous plongerons tous ensemble dans notre imaginaire.

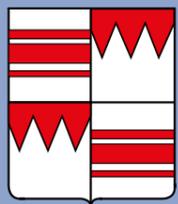
Chacun son humeur, ses envies, son univers...nous dessinerons à pleines mains dans la couleur.



Pour regarder de plus près, pour rendre visible ce que l'on sent, pour le plaisir... nous inciterons notre curiosité, nous nous surprendrons, nous accueillerons l'imprévu. Dans notre cuisine d'atelier œufs, pigments, monotype, pastels... seront nos ingrédients.

Paf : 65€ pour 4 séances de 3h.

Infos et inscriptions : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.52 ou ludi.bourgeois@skynet.be



Zone de Police Hesbaye-Ouest

(Braives - Burdinne - Hannut - Héron - Lincent - Wasseiges)

Soyons partenaires, pour une police actuelle et visible..!

- Vous avez constaté une situation anormale ?
- Vous avez été victime ou témoin d'un vol ?
- Vous avez été témoin d'agissements potentiellement suspects, d'un va-et-vient inhabituel dans votre quartier?

N'HESITEZ PAS : FORMEZ LE 101 ¹!

Et, afin d'aider au mieux les services de police, soyez particulièrement attentifs aux éléments suivants :

- Localisation et moment des faits
- Nombre d'auteurs - homme/femme
- Direction prise par les auteurs
- Caractéristiques du véhicule : couleur, immatriculation, marque, état...
=> Petit conseil : notez ces renseignements sur un bout de papier
- Arme éventuelle? Description (type, taille, longueur, couleur...)
- Signalement du suspect: âge, taille, corpulence, caractéristiques (teint, tatouage, cicatrice,...), coupe et couleur des cheveux, barbe, moustache, yeux, lunettes, description vestimentaire,...
- Langue utilisée, accent...

¹ Une communication directe aux services de police permettra un traitement plus rapide et discret de vos informations



L'Administration communale de Burdinne vous propose



**Vous souhaitez apprendre à courir, vous remettre au sport
Ou progresser en course à pied, à deux pas de chez vous ?
Hommes, femmes, jeunes (+ de 10 ans), séniors,
Tout le monde est le bienvenu !**

QUAND ?

- Niveau débutant (de 0 à 5 km) : le mardi (1er entraînement le 20/03) avec Alain
 - Niveau avancé (de 5 à 10 km) : le jeudi (1er entraînement le 22/03) avec Pierre
 - Niveau performance (10 +) : le jeudi (1er entraînement le 22/03) avec Pascal
- Les entraînements commencent à 19h - soyez à l'heure !**

OÙ ?

- Rendez-vous au terrain de football de Burdinne, rue Chimpisse, pour les niveaux avancé et performance
- Rendez-vous sur le parking de la ferme de la Grosse Tour pour le niveau débutant (durant les premières semaines, ensuite, rendez-vous au terrain de football)

COMBIEN ?

- L'inscription s'élève à 25€ (assurance de 5€ incluse) pour les habitants de la commune (35€ pour les autres),
- Inscription **uniquement** via le site Internet du programme : http://www.jecours-pourmaforme.com/fr/jcpmf/24_burdinne
- N.B.: lors de votre inscription, le formulaire vous annoncera le prix de 35€, la déduction pour les citoyens de Burdinne se fait en fin d'inscription.

Une séance d'information aura lieu le lundi 12 mars à 19h00 à la cafétéria de l'infrastructure sportive, rue Chimpisse à Burdinne. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'Echevine des Sports, Evelyne Lambié (0474/80.28.90) et à consulter le site www.jecourspourmaforme.be . Bienvenue à tous.



A vos agendas !

Comme l'année dernière, nous vous proposons de vous réunir autour de vos sports favoris.

Rendez-vous aux dates ci-dessous à la cafétéria des sports à Burdinne (terrain de football et multisport) pour rencontrer d'autres passionnés comme vous et rejoindre leurs groupes de sport. Ambiance conviviale assurée !

Marche et marche nordique: Mardi 6 mars à 20H

Balade à vélo et VTT : mardi 13 mars à 20H

Pétanque : mardi 20 mars à 20H

Informations :

Administration communale 085/51.97.10 ou info@burdinne.be et Evelyne Lambié.





CALENDRIER DES FESTIVITES 2018

- Samedi 17 février** «*La convivialité*» théâtre tout-public - 20H30 - Maison de Village d'Avennes.
Renseignements : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.50
- Mercredi 20 février** *Conférence sur les OGM à la salle Colpin à Fumal à 19H30*
Renseignements : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.50
- Vendredi 2 mars** *Souper du tennis de table à la salle rue Onu à partir de 18h30*
Renseignements: Jonathan CONSTANT 0498/65.17.84
Marché du Terroir et de la Nature Ferme de la Grosse Tour à Burdinne de 16 heures à 21 heures.
Renseignements : 085/71.28.92 ou www.burdinale-mehaigne.be
- Samedi 3 mars** *Dîner souper spectacle - Ecole maternelle Ste Thérèse*
Cercle Saint Remy à Marneffe
Renseignements: Sandrine FEIJTONS 085/71.32.76
Repas de carnaval de l'Ecole de la Communauté française
Renseignements: ASBL Comité scolaire - Mme Joelle Nigot 0497/23.84.43 et Mme RUELLE 0495/76.73.79
- Vendredi 9 mars** *Pièce de théâtre en wallon*
Renseignements: Mariette Lhoest 0478/82.59.66
- Samedi 10 mars** *Souper spaghetti de l'ACRF à 19H à la salle du Patro*
Renseignements : Eva LAMPROYE 085/71.30.04
Quizz vidéo des Oeuvres scolaires au Cercle Saint-Rémy à Marneffe
Renseignements : osmarneffe@gmail.com
- Vendredi 16 mars** *Souper Télévie au Château de l'Hirondelle*
Renseignements : Monique DANEEL 0474/46.01.34
- Dimanche 18 mars** *Théâtre tout public «Mise en boîte» à la salle de village de Avennes à 15H*
Renseignements : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.50
- Samedi 24 mars** *Journée propreté - Oteppe de 9h à 12h*
Renseignements et inscriptions : 085/51.97.10
- Samedi 31 mars** *Chasse aux oeufs et spectacle pour enfants au terrain de football de Burdinne à 15H*
Renseignements : Evelyne LAMBIE 0474/80.28.90
La Burdinale, une vallée au sein de la Hesbaye " dans le cadre des journées wallonnes de l'eau
Renseignements et inscriptions : 085/51/97/10
- Vendredi 6 avril** *Marché du Terroir et de la Nature Ferme de la Grosse Tour à Burdinne de 16 heures à 21 heures*
Renseignements : 085/71.28.92 ou www.burdinale-mehaigne.be
Revue «Cocktail Party»
Renseignements: Mariette Lhoest 0478/82.59.66
- Samedi 14 avril** *Journée Télévie et Jogging «Maryline Troonen»*
Renseignements : Evelyne LAMBIE 0474/80.28.90



- Samedi 21 avril** *Grand Feu à Marneffe - Terrain de football de Marneffe*
Renseignements : ASBL Au Buck - aubuck4210@gmail.com
- Samedi 28 avril** *Souper BBQ du Patro Notre-Dame*
Renseignements : Laura Duschene 0475/38.34.01
- Vendredi 4 mai** *Marché du Terroir et de la Nature Ferme de la Grosse Tour à Burdinne de 16 heures à 21 heures*
Renseignements : 085/71.28.92 ou www.burdinale-mehaigne.be
Remise des Prix du concours d'écriture à l'école de Marneffe à 11H et Exposition des ateliers du Centre culturel de 12h à 17h
Renseignements : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.50
- Dimanche 6 mai** *Fête napoléonienne «1798 - L'Egypte et 1817 - La lutte» - cortège à 14H et spectacle modernisé à 15H40 rue Maison Brûlée à Marneffe*
Renseignements: Francis JAMIN 085/71.33.89
- Samedi 19 mai** *Dîner et Souper spectacle de l'Ecole communale de Marneffe -*
Renseignements : Mélanie LAKAYE 085/71.47.36
Week-end du jumelage à Rouillon
Renseignements : Ghislain Charlier 0495/20.23.50
- Dimanche 20 mai** *Week-end du jumelage à Rouillon*
Renseignements : Ghislain Charlier 0495/20.23.50
- Lundi 21 mai** *Marche ADEPS des Oeuvres scolaires à Marneffe*
Renseignements : Guy DODEMONT 0499/36.12.89
- Samedi 26 mai** *Représentations des Ateliers théâtre du Centre culturel à la Maison de village d'Avennes*
Renseignements : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.50
- Dimanche 27 mai** *Marche ADEPS du Tennis de Table*
Renseignements: Jonathan CONSTANT 0498/65.17.84
Représentations des Ateliers théâtre du Centre culturel à la Maison de village d'Avennes
Renseignements : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.50
- Vendredi 1er juin** *Marché du Terroir et de la Nature Ferme de la Grosse Tour à Burdinne de 16 heures à 21 heures*
Renseignements : 085/71.28.92 ou www.burdinale-mehaigne.be
- Dimanche 3 juin** *BBQ des 3x20*
Renseignements : Joseph DERCLAYE 0475/62.59.75
- Samedi 16 juin** *Concert de Gérard Jaffres à 21H à Hannêche*
Renseignements : France Cochet 081/98.00.95
- Vendredi 22 juin** *Fête des Enfants à l'Ecole de la Communauté française à 15H*
Renseignements: ASBL Comité scolaire Mme Joelle Nigot 0497/23.84.43
- Dimanche 24 juin** *Journée écoles en Fêtes de Marneffe*
Renseignements: Mélanie LAKAYE 085/71.47.36 et Sandrine FEIJTONS 085/71.32.76
Animation musicale de Jacky Den dans le cadre des journées écoles en fêtes
Renseignements : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.50



- Vendredi 6 juillet** **Marché du Terroir et de la Nature Ferme de la Grosse Tour à Burdinne** de 16 heures à 21 heures
Renseignements : 085/71.28.92 ou www.burdinale-mehaigne.be
- Dimanche 15 juillet** **Fête populaire : Expo «14-18» - Jeux intervillages - Diner - ...**
Renseignements : Evelyne LAMBIE 0474/80.28.90
Animation à l'accordéon «Mam'zelle Régale»
Renseignements : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.50
- Mercredi 18 juillet** **Concours de pêche à la Pêcherie l'Hirondelle**
Renseignements : Monique DANEEL 0474/46.01.34
- Dimanche 29 juillet** **Crêtes de la Burdinale à partir de 7H30 - départ à la Ferme de la Grosse Tour à Burdinne**
Renseignements : Pascal PIRE 0495/21.77.99
- Vendredi 3 août** **Marché du Terroir et de la Nature Ferme de la Grosse Tour à Burdinne de 16 heures à 21 heures.**
Renseignements : 085/71.28.92 ou www.burdinale-mehaigne.be
- Samedi 4 août** **Descente de la Lesse**
Renseignements : Evelyne LAMBIE 0474/80.28.90
- Samedi 18 août** **Week-end «Pain Bière Fromage»**
Maison du Parc Naturel de 15h00 à 22h00
Renseignements : Parc Naturel 085/71.28.92 ou www.burdinale-mehaigne.be
- Dimanche 19 août** **Week-end «Pain Bière Fromage»**
Maison du Parc Naturel de 15h00 à 22h00
Renseignements : Parc Naturel 085/71.28.92 ou www.burdinale-mehaigne.be
- Samedi 25 août** **10ème édition des Balades braivoises et burdinnoises**
Renseignements : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.50
Concours international de pêche à la Pêcherie l'Hirondelle
Renseignements : Monique DANEEL 0474/46.01.34
- Dimanche 26 août** **10ème édition des Balades braivoises et burdinnoises**
Renseignements : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.50
- Vendredi 7 septembre** **Marché du Terroir et de la Nature Ferme de la Grosse Tour à Burdinne** de 16 heures à 21 heures.
Renseignements : 085/71.28.92 ou www.burdinale-mehaigne.be
- Dimanche 9 septembre** **Brocante à Marneffe**
Renseignements: Dominique Bovenisty - 085/71.21.58
Journée du Patrimoine - «Insolite»
Renseignements : Centre culturel Braives-Burdinne 019/54.92.50
- Vendredi 28 septembre** **Fête des Moissons à Hannêche**
Souper spaghettis + Blind test
Renseignements : France COCHET 081/98.00.95 et Jérémy Deleuze 0475/33.82.56



- Samedi 29 septembre** **Fête des Moissons à Hannêche** - 4H Cuistax
Renseignements : Administration communale - Service Jeunesse - Jessica ROBERT 085/51/97.10
- Dimanche 30 septembre** **Fête des Moissons à Hannêche**
Jeux «Farmers Warrior»
Diner boulettes
Renseignements : France COCHET 081/98.00.95 et Jérémy Deleuze 0475/33.82.56
Brocante au Château de l'Hirondelle et dans le parc
Renseignements : Monique DANEEL 0474/46.01.34
- Vendredi 5 octobre** **Marché du Terroir et de la Nature Ferme de la Grosse Tour à Burdinne** de 16 heures à 21 heures.
Renseignements : 085/71.28.92 ou www.burdinale-mehaigne.be
Opérette en wallon
Renseignements: Mariette Lhoest 0478/82.59.66
- Dimanche 7 octobre** **Diner des 3x20 au Château de l'Hirondelle**
Renseignements : Joseph DERCLAYE 0475/62.59.75
- Samedi 13 octobre** **Souper raclette du Jumelage au Cercle Saint Rémy à Marneffe**
Renseignements: Ghislain CHARLIER 0495/20.23.50
- Vendredi 19 octobre** **Halloween à l'école de Burdinne**
Renseignements : Association de parents - Mathieu BOTTON
- Vendredi 26 octobre** **Cortège d'Halloween du Patro de Burdinne**
Renseignements : Laura Duschene 0475/38.34.01
- Mercredi 31 octobre** **Halloween à Hannêche**
Renseignements: Jérémy Deleuze 0475/33.82.56
- Vendredi 9 novembre** **Marché du Terroir et de la Nature Ferme de la Grosse Tour à Burdinne** de 16 heures à 21 heures.
Renseignements : 085/71.28.92 ou www.burdinale-mehaigne.be
Pièce en wallon
Renseignements: Mariette Lhoest 0478/82.59.66
- Dimanche 11 novembre** **Cérémonie de commémoration du 100ème anniversaire de la libération**
Renseignements : Administration communale 085/51.97.10
- Vendredi 30 novembre** **Opérette en wallon**
Renseignements: Mariette Lhoest 0478/82.59.66
- Samedi 1er décembre** **Saint Nicolas à l'école de Burdinne**
Renseignements: ASBL Comité scolaire - Mme Joelle Nigot 0497/23.84.43 et Mme RUELLE 0495/76.73.79
- Vendredi 7 décembre** **Marché de Noël et du Terroir à la Ferme de la Grosse Tour à BURDINNE de 16h à minuit**
Renseignements : Evelyne LAMBIE 0474/80.28.90 ou Parc Naturel au 085/71.28.92
- Vendredi 14 décembre** **Souper au profit de Viva For Life au local du Patro à Burdinne**
Renseignements : Rita de la Charlerie 0476/606.171

Journée Télévie le 14 avril 2018



Ferme de la Grosse Tour

Jogging "Maryline Troonen"

Infos : Evelyne Lambié 0474 80 28 90